

après dépôt de l'acte au greffe Division de Charleroi 2 6 NOV. 2018 Le Greffier Greffe

N° d'entreprise

0505 966 153

Dénomination

(en entier): CSE RETAIL

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Adresse complète du siège: AVENUE JEAN MERMOZ 1 BTE 4 - 6041 GOSSELIES

Objet de l'acte: RENOUVELLEMENT MANDAT COMMISSAIRE - DELEGATION DE **POUVOIRS**

Extrait du procès verbal de la réunion de l'organe de gestion du 04.09,2018

Les gérants décident à l'unanimité de déléguer spécialement à Madame Sophie Rysselinck, Madame Véronique Vandermeersch et Madame Sabrina Lo Vetere les pouvoirs suivants, chacune pouvant agir seule :

-Représenter la Société dans tous les actes notariés, dont notamment mais non limitativement les actes de constitution, cession, modification, suppression de droits réels, les actes constatant les baux de plus de 9 ans, les actes de base, les actes de base urbanistiques, les actes de division, les actes de partage.

La présente délégation de pouvoirs est accordée pour une période indéterminée, démarrant le 04 septembre 2018 pour expirer au jour de leur révocation.

Les gérants donnent tous pouvoirs à Madame Sabrina Lo Vétéré, à Madame Sophie RYSSELINCK et à Madame Stéphanie LORFEVRE, chacune pouvant agir séparément, avec faculté de subdéléguer leurs pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de Commerce compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 74 et 75 du Code des sociétés et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 24.09.2018

7.L'assemblée, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société Christophe Remon & Co, représentée par Monsieur Christophe Remon, commissaire aux comptes, décide à l'unanimité de renouveler son mandat pour une durée de trois ans (exercice comptable 2018, 2019, 2020). Les émoluments du commissaire sont fixés à 3.000,00 € indexés plus les cotisations y afférentes due à l'IRE et à la TVA. Le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021 approuvant les comptes de l'exercice 2020.

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Sabrina LO VÉTÉRÉ, à Madame Sophie RYSSELINCK, à Madame Stéphanie LORFEVRE, chacune pouvant agir séparément, avec faculté de subdéléguer leurs pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de Commerce compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 74 et 75 du Code des sociétés et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extraits conformes. STEPHANIE LORFEVRE Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).